

## **Nouvelle alerte aux libertés syndicales à l'inspection du travail, soutien à Gérald !**

L'Union syndicale Solidaires alerte sur le respect des libertés syndicales dans les services de l'inspection du travail qui sont pourtant chargés de les faire respecter. En effet, depuis l'arrivée de Mme Pénicaud, les coups et bassesses pleuvent sur les militant-es qui osent dénoncer la dégradation du service public et les compromissions d'un ministère prompt à servir le grand patronat et sciemment détourné de son but historique. Fidèle à sa nouvelle doctrine, le ministère du travail ne supporte plus ni l'indépendance des agent-es de l'inspection vis-à-vis du pouvoir politique, pourtant protégée par les conventions internationales ratifiées par la France, ni que ses agent-es et leurs syndicats représentatifs se donnent pour but de lutter contre les atteintes aux droits et à la santé des travailleurs et travailleuses.

C'est cette fois notre camarade de la CGT Gérald Le Corre, inspecteur du travail employé dans un service chargé de traiter des recours à la DIRECCTE de Normandie, qui subit depuis un an les foudres de l'administration en raison de son mandat de chargé des conditions de travail à l'union départementale CGT 76. Doit-on y voir un lien avec les prises de position sur les catastrophes de SAIPOL à Dieppe et LUBRIZOL à Rouen ?

Ce militant ne s'est pas exprimé en tant qu'inspecteur du travail mais bien en tant que représentant d'une organisation syndicale et n'a fait qu'user de la liberté d'expression syndicale.

Cette remise en cause d'un agent du ministère est mise en œuvre dans un contexte où la déontologie devient prétexte à la chasse aux sorcières. Après l'écriture et la publication d'un Code de déontologie, le ministère affûte ses armes en s'adjoignant les services d'un comité de pseudo-expert-es à sa botte : le comité de déontologie qui en fait s'avère devenir un comité de censure de l'activité syndicale.

Cette remise en cause du droit syndical et de la liberté d'expression est insupportable. Alors que se multiplient partout en France les actes de criminalisation de l'action syndicale, les poursuites disciplinaires et pénales contre les grévistes, nous devons défendre sans relâche la liberté syndicale remise en cause par le gouvernement Macron et le patronat.

**L'union syndicale Solidaires avec Sud Travail Affaires sociales appelle au rassemblement de soutien pour les libertés syndicales et à notre camarade Gérald Le Corre jeudi 27 février 2020 de 9h à 11h devant le Conseil d'Etat, place du palais royal à Paris.**

Paris, le 24 février 2020

**144 Bd de la Villette  
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org  
www.solidaires.org**

